



**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU 8 SEPTEMBRE 2021**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

## Table des matières

1	ACCUEIL DES MEMBRES.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION .....	1
4	PUBLICATION DANS LE JOURNAL <i>LE CONTACT</i> .....	1
5	ACTION DE SUIVI .....	1
5.1	Suivi de la rencontre avec M. Berthiaume.....	1
6	PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE .....	2
6.1	Eaux de lixiviation.....	2
6.2	Biogaz .....	3
7	CONDITIONS DU DÉCRET RELATIVES AUX BIOGAZ .....	5
8	PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET COMMUNAUTAIRES.....	5
8.1	Aménagements fauniques et biodiversité .....	5
8.2	Projet de recherche scientifique sur la plantation des saules .....	6
8.3	Projet de marais filtrant .....	7
9	SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B .....	7
10	SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6.....	8
11	REGISTRE DES PLAINTES.....	8
12	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION.....	9
12.1	Prochaine réunion.....	9
12.2	Varia .....	9

## Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Publication dans le journal *Le Contact de chez nous*

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## **1 ACCUEIL DES MEMBRES**

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre de 2021.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

## **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Un membre demande à adresser un mot au Comité en fin de rencontre.

Puis, l'ordre du jour est accepté par les membres. Il figure à l'annexe 2.

## **3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

Le compte rendu de la rencontre du 17 juin 2021 est approuvé par le Comité.

## **4 PUBLICATION DANS LE JOURNAL *LE CONTACT***

M. Dussault indique que conformément à la procédure habituelle, un résumé de la dernière réunion, validé par le président du Comité, a été publié dans le journal *Le Contact de chez nous*.

## **5 ACTION DE SUIVI**

### **5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE AVEC M. BERTHIAUME**

M. Dussault rappelle que le Comité avait demandé qu'une lettre de remerciement soit transmise à M. Berthiaume, avec les notes écrites de l'hommage rendu en décembre dernier.

La présidente du Comité ajoute avoir rencontré M. Berthiaume, le jour même, avec M. Dussault, afin de lui remettre la lettre de remerciement, une attention que M. Berthiaume a beaucoup appréciée.

## 6 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

### 6.1 EAUX DE LIXIVIATION

M. Desnoyers explique que WM doit traiter les eaux de lixiviation pour être autorisé à les rejeter dans la rivière Jourdain.

Le ministère exige que WM prenne un échantillon chaque semaine du point de rejet des eaux traitées, afin de vérifier six paramètres : l'azote ammoniacal, l'oxygène, les phénols, le zinc, les matières en suspension et les coliformes fécaux.

Deux types de normes doivent être respectées :

- Une limite maximale, à ne jamais dépasser.
- Une moyenne mensuelle, qu'il faut éviter de dépasser. C'est cette valeur que WM utilise comme référence à respecter en tout temps.

Les graphiques pour les six paramètres sont disponibles à l'annexe 3.

M. Desnoyers présente les résultats de l'année 2020 :

- L'azote ammoniacal, les phénols totaux, la DBO5 et le zinc respectent les normes;
- Les coliformes fécaux présentent de basses concentrations (aucune norme n'est précisée par la réglementation);
- Les matières en suspension ont pour la plupart respecté les normes. Un dépassement de la moyenne mensuelle s'est produit en août 2020. Une analyse a permis à WM d'intervenir pour redresser la situation. Aucun dépassement n'est survenu par la suite pour l'année 2020.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi les matières en suspension ont-elles une valeur ayant dépassé la moyenne mensuelle en août?</i>	M. Desnoyers répond qu'un bris a été identifié et colmaté et que par la suite, les résultats étaient de retour à la normale.
<i>N'y a-t-il pas une alarme qui se déclenche lorsqu'une pompe ne fonctionne pas?</i>	M. Desnoyers répond qu'il y a effectivement des alarmes lorsque les pompes sont défectueuses ou brisées, mais, dans ce cas, il ne s'agissait pas d'un arrêt du système.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les échantillons sont-ils analysés individuellement dès leur réception, ou une seule fois par mois, les quatre en même temps?</i>	M. Desnoyers répond que les analyses sont faites au fur et à mesure, ce qui permet de faire un suivi serré des tendances et réagir rapidement au besoin.
<i>Est-ce que les résultats obtenus en 2020 sont semblables à ceux des années précédentes?</i>	M. Desnoyers indique que oui.

## 6.2 BIOGAZ

M. Desnoyers rappelle que les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies. Au site de Sainte-Sophie, ils sont captés, puis valorisés ou brûlés depuis 1997, alors que le règlement provincial ne l'exige que depuis 2009.

Les données de captage, de valorisation et d'élimination du biogaz en 2021 sont présentées. M. Desnoyers rappelle qu'environ 60 % des biogaz captés sont envoyés vers l'usine de pâtes et papier Rolland, tandis que le surplus est brûlé par torchères.

M. Desnoyers présente les faits saillants de l'année 2021, qui incluent l'installation de :

- 11 points de collecte;
- 15 puits verticaux (prévus pour l'automne);
- Un collecteur principal dans la portion ouest, alimenté par de plus gros sous-collecteurs.

Il explique que les relevés annuels des émissions surfaciques se font sur l'ensemble des zones où il y a déjà eu des matières résiduelles, à l'exception de la zone active. La méthode implique de capturer des données à l'aide de points géoréférencés.

En 2021, aucun dépassement n'a été constaté sur l'ensemble du site.

Enfin, M. Desnoyers rappelle que la technique du gabion est utilisée au site depuis 2019. Un gabion est une sorte de cage remplie des pierres, installée au fond des cellules, où vient se poser un puits de captage. Ces structures favorisent un meilleur drainage des puits verticaux, préviennent d'endommager la membrane, et améliorent l'efficacité du captage.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Sachant qu'il n'était pas obligatoire de faire la captation de biogaz avant 2009, avez-vous pu bénéficier de crédits de carbone pour les années antérieures?</i></p>	<p>M. Dussault confirme que l'entreprise a pu bénéficier de crédits de carbone pour les années 1997 à 2004. Par contre, le décret d'autorisation pour l'agrandissement de 2004 prévoyait l'obligation de captation des biogaz, ce qui annulait l'accumulation de crédits.</p> <p>Jusqu'en 2004, les biogaz n'étaient pas valorisés, mais simplement captés. Le système était alors différent (chaque puits était raccordé à une petite torchère). En 2004, les puits ont été reliés à un seul incinérateur, ce qui a facilité la valorisation du biogaz.</p>
<p><i>Dans le passé, vous disiez brûler 40 % des biogaz avec les torchères (le reste étant valorisé).</i></p> <p><i>Est-ce que ce ratio est toujours le même?</i></p>	<p>M. Desnoyers confirme que oui, tout en précisant que des discussions sont en cours pour valoriser l'ensemble des biogaz émis par le site.</p>
<p><i>Est-ce que le 9000 scfm est linéaire ou vous prévoyez une augmentation de la production de biogaz?</i></p>	<p>M. Desnoyers répond que le tonnage annuel est assez stable année après année et que les chiffres devraient suivre la même tendance.</p>
<p><i>Est-ce que les trajets empruntés par le personnel technique pour les relevés de surface sont les mêmes d'une année à l'autre?</i></p>	<p>M. Desnoyers répond que le passage se fait presque au même endroit chaque année, avec de légères différences, puisque le trajet est parcouru à pied. En cas de dépassement, la zone est couverte de façon plus serrée.</p>
<p><i>Il n'y a pas de relevé sur la zone active, mais des canalisations horizontales y sont installées. Est-ce qu'elles sont mises en service au fur et à mesure ou seulement lorsque la zone est fermée?</i></p>	<p>M. Desnoyers répond que les canalisations sont raccordées et mises en service dès leur installation.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avant que vous installiez les gabions et sachant que les déchets s'affaissent, est-ce déjà arrivé qu'un puits de captage touche la membrane au fond de la cellule?</i>	M. Desnoyers répond que non, puisqu'une zone tampon importante était prévue pour éviter que les puits n'endommagent les membranes au fond des cellules. Cela avait toutefois pour inconvénient de favoriser l'accumulation d'eau dans les puits, et ainsi de nécessiter le pompage de cette eau. Ainsi, cette nouvelle technologie stabilise l'efficacité de captation des biogaz.

## 7 CONDITIONS DU DÉCRET RELATIVES AUX BIOGAZ

M. Dussault présente les deux conditions prévues au décret du 9 décembre dernier qui sont liées aux biogaz :

- **Dépôt d'un bilan des GES** d'ici décembre 2022. Pour la première fois, ce bilan devra inclure les émissions de l'ensemble des camions venant au site.
- **Dépôt d'un ou de plusieurs projets pour maximiser la valorisation des biogaz** (étude de faisabilité), d'ici décembre 2022.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourriez-vous rappeler la date d'émission du décret d'autorisation?</i>	M. Dussault répond que le décret a été émis le 9 décembre 2020.

## 8 PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET COMMUNAUTAIRES

### 8.1 AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES ET BIODIVERSITÉ

M. Dussault explique que plusieurs initiatives se sont mises en place pour valoriser les zones fermées du site, notamment pour augmenter la biodiversité :

- Aménagement d'une **aire de conservation faunique** au sud de la propriété comprenant des habitats fauniques (plateformes et nichoirs), en bordure de la zone 5B;
- **Recouvrement végétal d'une berme stabilisatrice** achevée en 2021, qui remplit des fonctions d'ingénierie et écologiques, grâce à la plantation de 15 500 végétaux de



20 espèces plantés. Des panneaux ont été installés pour sensibiliser le personnel qui circule dans le secteur à la préservation de ce milieu;

- **Plantation d'asclépiades** pour contribuer à la survie du papillon monarque (il s'agit de la seule plante sur laquelle les femelles placent leurs œufs). L'évaluation de la tolérance de la plante à la compétition herbacée a été concluante, ce qui a mené à étendre le territoire du projet sur un autre hectare, et une présence importante de monarques et de larves a été constatée;
- Planification et implantation d'un **marais filtrant**, en 2018, au nord, à l'entrée des installations, afin de filtrer l'eau de surface qui n'est pas en contact avec les déchets, ainsi que de ralentir la progression de l'eau à la sortie de la propriété, tout en remplissant une fonction écologique de végétalisation. Un second marais filtrant est également en cours d'aménagement.
- **Valorisation du bois coupé** lors du déboisement lié à la construction du mur sol-bentonite. Huit tables et bancs de parc ont été créés en partenariat avec la scierie locale et remis à des écoles et organismes. La valorisation se poursuivra au fur et à mesure du déboisement, lorsque possible.

## 8.2 PROJET DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR LA PLANTATION DES SAULES

M. Desnoyers mentionne que le projet de recherche PhytoValix est fait en partenariat avec un institut de recherche pour le développement des technologies vertes pour traiter et valoriser les lixiviats. La recherche vise notamment à trouver le bon dosage pour le traitement de 100 % du lixiviat utilisé pour le projet, tout en maximisant la croissance des saules.

La première récolte des saules de la plantation est prévue à l'automne 2021 (les coupes sont réalisées aux trois ans, afin que la taille des troncs soit optimale pour la valorisation, notamment sous forme de murs antibruit).

M. Desnoyers explique que les volumes d'irrigation augmentent chaque année depuis le début du projet de recherche (la donnée 2021 est partielle, l'année n'étant pas terminée). Depuis 2018, 48 tonnes de bois sec ont été récoltées et 88 tonnes de gaz carbonique ont été captées.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il est prévu de replanter des saules à la suite de la récolte?</i>	<p>M. Dussault explique qu'il ne s'agira pas d'une coupe à blanc : quelques centimètres de troncs demeureront au sol, permettant aux sols de se régénérer d'eux-mêmes.</p> <p>M. Desnoyers indique que les résultats des dernières années sont concluants. Ainsi, il est envisagé d'étendre la plantation sur une plus grande superficie (toujours sur l'ancien site).</p>
<i>Est-il prévu de réensemencer entre les arbres, après la coupe?</i>	<p>M. Dussault indique que non; la coupe n'étant pas faite à blanc, les arbres repousseront d'eux-mêmes.</p> <p>Il ajoute que les recherches scientifiques réalisées permettront d'identifier les meilleures pratiques pour favoriser la croissance, et donc d'optimiser la prochaine plantation.</p>

### 8.3 PROJET DE MARAIS FILTRANT

Ce sujet a été traité au point 8.1.

## 9 SUIVI DES TRAVAUX DE LA ZONE 5B

M. Desnoyers présente le suivi des travaux de la zone 5B qui ont été faits depuis la dernière rencontre :

- Excavation et travaux de membrane sur la cellule 5B-4 (dernière cellule de la zone 5B), qui sera mise en service la semaine suivant la rencontre;
- Recouvrement final de la portion sud de la cellule 5B-1;
- Prolongement de la conduite principale de captation des biogaz pour l'aspiration;
- Déboisement d'une parcelle de la future zone 6 pour l'installation du mur sol-bentonite (un mur composé d'un mélange de boue et de sol-bentonite, créant une pâte étanche, qui est déposée dans une tranchée);
- Agrandissement et modernisation de l'usine de traitement des eaux. Les travaux sont maintenant complétés et l'usine est en processus de démarrage.

Il présente également les travaux à venir :

- Construction d'une berme de stabilité du côté ouest, constituant aussi un écran visuel;
- Excavation de la première cellule de la zone 6 (vers janvier 2022).

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'usine de traitement des eaux génère du bruit à l'extérieur du site?</i>	M. Desnoyers répond que non.
<i>Concernant la nouvelle usine de traitement des eaux, est-ce que l'eau est toujours dirigée dans un bassin de décantation, ou il s'agit d'une technologie différente?</i>	M. Desnoyers répond qu'il s'agit d'une nouvelle technologie, mais qu'elle s'ajoute au système précédent (bassin de décantation), permettant de traiter des volumes d'eaux plus importants.

## 10 SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6

M. Dussault souligne que le décret d'autorisation pour la zone 6 a été émis le 9 décembre 2020. En juin 2021, WM a déposé une demande d'autorisation ministérielle (anciennement nommée certificat d'autorisation), qui comprend les plans et devis précis, et, au moment de la rencontre, celle-ci était toujours en cours d'analyse par le ministère.

Les échéanciers actuels, qui dépendent de l'obtention de l'autorisation ministérielle, sont les suivants :

- Début des travaux sur la zone 6 : novembre 2021
- Mise en service de la première cellule : automne 2022

Le déboisement de la zone 6 sera réalisé au fur et à mesure de l'exploitation (soit sur une période d'environ 18 ans).

## 11 REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers mentionne qu'une plainte a été reçue depuis la dernière rencontre, concernant la circulation de camions sur le rang Sainte-Marguerite.

Depuis la dernière rencontre, une campagne de sensibilisation a été menée en collaboration avec la Ville de Mirabel. Les efforts combinés semblent avoir donné des résultats.

## 12 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

### 12.1 PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault rappelle que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 2 décembre 2021.

### 12.2 VARIA

M. Claude Lamontagne, représentant de la Ville de Sainte-Sophie, indique qu'il s'agit de sa dernière rencontre du Comité, sachant qu'il a déposé sa candidature pour la mairie. Il remercie l'ensemble des parties impliquées dans le Comité et souligne son appréciation envers ce processus.

Puis, Mme Julie Boivin, représentante de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, indique être dans la même situation. Elle fait également part de ses remerciements envers les personnes présentes.

Enfin, Mme Olga Bazusky, présidente, indique avoir également déposé sa candidature à la mairie, mais souhaiter continuer à siéger au Comité, comme représentante de la Ville de Sainte-Sophie ou comme citoyenne.

M. Dussault remercie les trois membres pour leur contribution, et souligne leur respect pour le mécanisme du Comité, ceux-ci n'ayant pas profité de cette plateforme à des fins électorales.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la rencontre prend fin à 20 h.

Anne Bélanger et Camille Montreuil  
Rapporteuses de la réunion